

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Laurent THEBAUD, Laurent LOQUET,

Etaient absents et excusés : Ludovic ORAIN a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES.

Françoise VERCHERE,

Etait absent : Arnaud GUICHON.

A 20h30, Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour. Elle déclare la séance ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 16/12/2019.

1)- Contrat d'association école privée Ste Thérèse-Participation 2020.

Comme chaque année et dans le cadre du contrat d'association de l'école privée Sainte Thérèse 2019-2021, la participation 2020 a été ré-évaluée.

La commune est tenue de prendre en charges les dépenses de fonctionnement des classes pour lesquelles un accord est donné par la convention. Le montant de la participation applicable est calculé en fonction du coût moyen par élève de l'année passée.

En 2019, le coût moyen par élève de classe maternelle est évalué à 1 699.30€.

Et le coût moyen par élève de classe primaire est évalué à 245.25€

En conséquence, la participation totale sur le budget 2020 sera de 39 626.85€

2)-Contrat groupe assurance statutaire.

Le Maire expose :

-l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

-que le Centre de gestion peut souscrire en tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

3)- Acquisition d'équipements numériques mobiles dans les écoles.

Dans le cadre d'une convention de partenariat « école numériques innovantes et ruralité » avec l'académie de Nantes ; Madame le maire expose au conseil municipal la possibilité d'acquérir dans les écoles des équipements numériques dits : « classes mobiles » en contrepartie d'une subvention d'un montant total de 6 145€ sur production d'un état récapitulatif des dépenses jusqu'à hauteur de 12 290€ TTC.

Des recherches ont été effectuées auprès de plusieurs sociétés informatiques.

Le coût de cette acquisition évalué d'un montant maximum de 12 150€ HT d'investissement auquel devra s'ajouter les prestations de mise en place : audit wifi/déploiement du matériel/installation : montant 2 970€HT.

Pour la maintenance annuelle : la facturation sera réalisée par acte d'intervention selon les besoins. Cela pour un équipement de 15 mini-pc.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de cet équipement numérique,
- Accepte l'offre de la société LDLC-

6) Questions diverses :

-Bilan énergie des bâtiments publics :

Une présentation a été réalisée par la SYDELA restituant au conseil municipal une étude bilan énergétique qui met en évidence le besoin de déployer des sous-compteurs électriques sur l'ensemble mairie/cantine/école maternelle et peut-être d'aller plus loin dans la rénovation des dits bâtiments.

Les deux chaudières fioul (mairie et école primaire) de la commune sont vétustes et arrivent en fin de vie. Pour anticiper leur remplacement, il a été évoqué de réaliser des études complémentaires.

-Rapport SIAHB :

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut Brivet a déposé en mairie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2019.le Syndicat assure la compétence assainissement collectif sur son territoire composé des communes de Quilly/Campbon/Sainte Anne sur Brivet.

Ce rapport est disponible à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Prochaines dates de réunion du conseil municipal le lundi 24 février 2020 et le lundi 02 mars 2020.

XXXXXXXXXX